

Enseignement
Supérieur

Filière
Productique

Brevet de Technicien
Supérieur

INDUSTRIALISATION DES
PRODUITS MECANQUES



*Des Technologies
Modernes pour une
industrie Moderne*

L'activité professionnelle

Le Technicien Supérieur IPM exerce ses activités dans tous les secteurs de l'industrie.

- Il dispose d'une formation technique, scientifique, économique et humaine
- Il est capable, outre ses relations privilégiées avec les concepteurs des produits, de dialoguer avec les techniciens :
 - d'obtention de bruts,
 - de traitements thermiques et de traitements de surfaces,
 - de l'automatisation et de l'informatisation.

Il exerce ses activités :

- dans les bureaux d'études
- dans les services des méthodes, d'organisation et de gestion de la production,
- dans les unités de production (flexible ou non),
- dans les services techniques d'achat, de vente et d'après-vente.

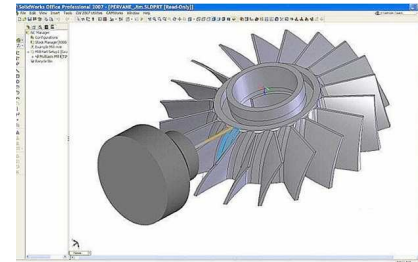
Ses capacités professionnelles et ses qualités humaines le rendent apte à :

- assumer un rôle d'animateur et de responsable capable de valoriser les ressources humaines,
- favoriser la collaboration entre les différents services d'une entreprise,
- privilégier la circulation de l'information et la communication,
- aider les personnes dont il a la responsabilité à s'adapter aux évolutions techniques en contribuant à leur perfectionnement,
- aborder toute innovation,
- suivre les évolutions, comprendre les nouvelles situations sociales et s'y adapter.

Conditions d'accès

Etre titulaire d'un :

- Bac STI Génie Mécanique,
- Bac Professionnel TU, TO, Productique Découpage, Microtechnique
- Bac S Sciences de l'ingénieur



La Formation

- Deux années d'études
- Une semaine de 32 Heures
 - Culture générale et expression
 - Anglais
 - Mathématiques
 - Sciences physiques appliquées
 - Etude des produits et des Outillages
 - Industrialisation
 - Production
 - Gestion d'affaire
- Soit 21 heures consacrées à la partie professionnelle

Formation en milieu professionnel

Le stage en milieu professionnel permet au futur technicien supérieur de prendre la mesure des réalités techniques et économiques de l'entreprise.

8 SEMAINES AU TOTAL

Période n°1 : Participation au fonctionnement du système de production

- Suivre la production.
- Établir une fiche de poste.
- Identifier les risques liés à la sécurité des personnes,
- Définir et mettre en oeuvre des mesures de prévention
- Transmettre des informations relatives à l'unité de production.
- Gérer les moyens et les stocks de l'unité de production.
- Assurer la disponibilité des biens.
- Appliquer les règles De protection de l'environnement.

Période n°2 : Conduite de tout ou partie d'une étude

Conduire une analyse des modes de fonctionnement et d'organisation de tout ou partie de l'unité de production dans ses aspects techniques et économiques et proposer des améliorations éventuelles.